

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Délibération N° 031-2025

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT
D'ANIMATION A TEMPS
COMPLET**

L'an deux mil vingt-cinq le dix neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 13 juin 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, CLEDIERE, BOUDRIE, MARLINGE, MOUSNIER, VERDEYME, VILLATOUX,
MM. LEYRIS, MAZEAUD, ORLIANGES, FOURCHES, MANCI, RHODES, VILLETTE

Absents excusés :

Mmes NOEL (procuration à Mme CROUZETTE), POUGET (procuration à M. FOURCHES), CERTAIN (procuration à M. ORLIANGES)
MM. CHAMBRAS (procuration à Mme VILLATOUX), SAGE (procuration à M. LEYRIS)

Secrétaire de Séance : MME VERDEYME

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales, notamment l'article 34,
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
- Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
 - DECIDE la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025
 - INDIQUE que la dépense correspondante est inscrite au budget chapitre 012
 - CHARGE le maire de la bonne exécution de cette décision

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20250619-D031-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025
Publication : 20/06/2025